

Fiche signalétique

Pro-Surf II

Date de publication : 10/21/2010 (j/m/a)

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA COMPAGNIE

Nom du produit : Pro-Surf II

Norac Concepts Inc.
C. P. 62023, Ottawa (ON) K1C 7H8
(613) 841-2907

Numéro de téléphone d'urgence : À toute heure, (613) 787-5620, **SEULEMENT** pour des renseignements sur la santé et l'environnement.

2. COMPOSITION/ RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients dangereux	% (p/p)	TLV de l'ACGIH	N° de CAS
Alkylarypoloxyéthylène glycols, acides gras libres	85-95	Non inscrit	Mélange

Synonyme(s) : Sans objet.

Nom chimique : Alkylarypoloxyéthylène glycols, acides gras libres.

Usage(s) du produit : Surfactant agricole non ionique.

Numéro d'homologation : 28327 Loi sur les produits antiparasitaires.

3. IDENTIFICATION DES RISQUES

Sommaire : La présente fiche signalétique fait état des propriétés dangereuses de tous les ingrédients qui entrent dans la composition du produit. Lire la fiche signalétique en entier pour avoir une évaluation complète des risques et dangers associés au produit.

Sommaire d'urgence : Irritant pour les yeux, peut irriter la peau et le système respiratoire.

4. PREMIERS SOINS

Inhalation : Amener la victime à l'air frais. Pratiquer la respiration artificielle **SEULEMENT** si la victime ne respire plus. Pratiquer la réanimation cardio-respiratoire (RCR) si la victime ne respire pas ET s'il y a absence de pouls. Recourir **IMMÉDIATEMENT** à de l'aide médicale.

Contact avec la peau : Rincer la peau à l'eau courante pendant au moins 20 minutes en retirant les vêtements contaminés. Si l'irritation persiste, répéter l'opération. Recourir **IMMÉDIATEMENT** à de l'aide médicale.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 20 minutes. Tenir les paupières ouvertes pendant l'opération. Si l'irritation persiste, répéter l'opération. Recourir **IMMÉDIATEMENT** à de l'aide médicale.

Ingestion : Si la victime n'est pas sans connaissance et qu'elle n'est pas en crise convulsive, lui faire rincer la bouche et faire boire 200-300 mL (1 tasse) d'eau pour diluer la matière. **NE PAS FAIRE VOMIR**. En cas de vomissement spontané, faire pencher la victime, tête baissée vers l'avant, pour éviter qu'elle n'aspire des vomissements; rincer la bouche et lui donner encore de l'eau. Recourir **IMMÉDIATEMENT** à de l'aide médicale.

5. RISQUES D'INCENDIE OU D'EXPLOSION

Point d'éclair : > 93 °C (COC).

Température d'auto-ignition : Aucune donnée.

Limite d'inflammabilité (inférieure) : Aucune donnée.

Limite d'inflammabilité (supérieure) : Aucune donnée.

Moyens d'extinction : En cas d'incendie important, utiliser une mousse de type A.F.F.F. ou de l'eau sous forme de brouillard. En cas d'incendie de moindre importance, utiliser du dioxyde de carbone ou un agent chimique sec. Le jet d'eau risque de disperser les flammes.

Techniques de lutte contre l'incendie : Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements imperméables. Utiliser le moins d'eau possible et endiguer le lieu de déversement pour empêcher le ruissellement de s'infiltrer dans l'approvisionnement en eau ou dans l'environnement.

Autres risques d'incendie ou de feu : Éviter l'exposition à la fumée.

6. DÉGAGEMENT ACCIDENTEL

Déversements, fuites ou dégagements : Porter un équipement de protection individuelle. En cas de déversement au sol, endiguer le déversement pour arrêter la fuite et empêcher la contamination de se propager. Laver d'abord les surfaces dures avec un détergent et de l'eau, puis absorber la matière avec un absorbant convenable. En cas de déversement dans l'eau, utiliser un barrage et/ou la dérivation pour arrêter le dégagement et minimiser l'étendue de la contamination. Récupérer et placer dans un conteneur de déchets la matière renversée, la terre, l'eau et l'absorbant contaminés en vue de les éliminer convenablement. Aviser les autorités gouvernementales pertinentes lorsqu'on doit déclarer le dégagement ou lorsqu'il peut affecter l'environnement de manière néfaste.

Produits chimiques de désactivation : Inconnus.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Méthodes de manipulation : N'utiliser qu'avec une ventilation convenable et éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle convenable. Se laver à fond après avoir manipulé le produit. Si les vêtements sont contaminés, les laver à fond avant de les réutiliser. La matière renversée peut être glissante; nettoyer immédiatement le déversement avant de marcher dans la zone de déversement.

Conditions d'entreposage : Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré. Garder loin de la chaleur, des étincelles et de la flamme nue. Garder les contenants fermés. Garder hors de la portée des enfants et des animaux de compagnie.

Température d'entreposage : Craint le gel. Ne pas exposer à des températures dépassant 32 °C pendant des périodes prolongées.

8. EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

Protection des yeux : Des lunettes protectrices contre les agents chimiques.

Protection de la peau : Les gants résistant aux produits chimiques et les vêtements de protection doivent être imperméables.

Protection respiratoire : En cas de conditions de brouillard, porter un respirateur approuvé par le NIOSH/MSHA pour les vapeurs organiques.

Équipement de protection supplémentaire : N'est pas exigé.

Vérifications techniques : Assurer une extraction d'air ou une ventilation locale.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : Liquide transparent ambre pâle.

Odeur : Légèrement sucrée.

Poids volumique apparent : 1,06 à 25 °C.

Point d'ébullition : Non déterminé.

Point de fusion : Non déterminé.

Solubilité (eau) : Miscible.

Solubilité (autre) : Aucune donnée.

pH : 5,5 à 6,5.

% volatile : < 15 %.

Taux d'évaporation (éther=1) : Non déterminé.

Tension de vapeur (mm Hg à 20 °C) : Non déterminé.

Densité de vapeur (air=1) : > 1.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Polymérisation dangereuse : Ne se produira pas.

Conditions à éviter : Sources de très grande chaleur ou d'inflammation et entreposage prolongé à des températures dépassant 32 °C.

Matières incompatibles : Oxydants forts.

Produit(s) de décomposition dangereux : Inconnus.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Sommaire : Irritant pour les yeux, peut irriter la peau et le système respiratoire.

Inhalation : Peut irriter le nez, la gorge et les voies respiratoires.

Contact avec la peau : L'exposition à long—terme et à court terme peut causer une irritation, des rougeurs et une enflure. Peut occasionner des réactions allergiques chez certaines personnes.

Contact avec les yeux : Peut causer une irritation grave.

Ingestion : Contient de l'éthylèneglycol et/ou du diéthylèneglycol, qui sont toxiques lorsqu'elles sont ingérées. Une dose létale pour un adulte est de 1 à 2 mL par kg. Les symptômes sont les suivants : maux de tête, faiblesse, confusion, étourdissement, démarche titubante, trouble de l'élocution, perte de coordination, nausée, vomissement, augmentation des battements du cœur, baisse de la tension artérielle, difficulté à respirer, œdème pulmonaire, inconscience, convulsions, effondrement et coma. Les symptômes peuvent être retardés. Un empoisonnement grave peut entraîner la mort.

Effets chroniques : Le contact avec la peau peut aggraver des conditions cutanées préexistantes. L'inhalation des vapeurs peut aggraver des conditions respiratoires préexistantes.

Cancérogénicité : Les matières actives du produit ne sont pas classées comme cancérogènes par l'ACGIH, l'IARC, l'OSHA et le NTP.

Mutagénicité : Il n'y a aucune preuve de pouvoir mutagène pour ce produit.

Tératogénicité : Il n'y a aucune preuve de pouvoir tératogène pour ce produit.

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Renseignements écotoxicologiques : Inconnus.

Effets sur l'environnement : Ne pas contaminer les eaux domestiques, les eaux d'irrigation, les lacs, les cours d'eau, les étangs ou les rivières.

Persistance et dégradation : Inconnues.

13. ÉLIMINATION

Éliminer les résidus dans des installations autorisées pour le traitement ou l'élimination des déchets (dangereux) conformément aux réglementations locales, provinciales et fédérales en vigueur. Ne pas jeter avec les ordures ordinaires ou dans les égouts.

14. TRANSPORT

Classification TMD : Non réglementé.

Téléphone d'urgence transport : (613) 787-5620.

15. RÉGLEMENTATION

Classification et règlements (SIMDUT) : Ce produit est homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires* et, comme tel, est exempté des exigences du SIMDUT.

Classement des dangers selon la NFPA : Incendie : 2; Santé : 1; Réactivité : 0.

16. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les renseignements contenus dans le présent document ne sont donnés qu'à titre de guide sur la manutention du produit et ont été rédigés en toute bonne foi par un personnel technique compétent. Ces renseignements ne sauraient être considérés comme complets, les méthodes et les conditions d'emploi et de manutention pouvant s'étendre à d'autres aspects. Aucune garantie, quelle qu'elle soit, expresse ou tacite, n'est accordée et Norac Concepts Inc. ne peut en aucun cas être tenue responsable de dommages, pertes, blessures corporelles ou dommages fortuits pouvant résulter de l'utilisation de la présente information. La présente fiche signalétique est valable pour trois ans.

Rédaction : Norac Concepts Inc.

